

Info Seniors

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **33 (2003)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des aides financières individuelles

■ «Malgré les prestations complémentaires à l'AVS, je vis certaines fins de mois difficiles!»

Henri P., Lausanne

En Suisse, 141 000 personnes retraitées perçoivent des prestations complémentaires à l'AVS. Pour les personnes résidant à domicile, le montant moyen de ces prestations est de Fr. 714.- par mois, qui complète des revenus modestes formés de la rente AVS, d'une éventuelle rente de prévoyance professionnelle et parfois d'un 3^e pilier. Ces chiffres témoignent de l'importance des prestations complémentaires (PC) en tant que droit lié à l'AVS pour assurer des revenus décents lors de la retraite. Toutes sources de revenus additionnées, les bénéficiaires de PC

disposent mensuellement d'un montant de Fr. 1442.- (Fr. 2163.- pour les couples) destiné à la couverture des besoins de base

déménagement, d'assumer les coûts d'un moyen auxiliaire non pris en charge par les assurances sociales ou de s'autoriser des

tuels (aides uniques) ou de compléments de budgets réguliers (aides périodiques). Elles ne sont ni remboursables, ni imposables.

Afin d'obtenir des informations supplémentaires quant aux possibilités de bénéficier de ces aides financières individuelles, de même que pour formuler des demandes en toute confidentialité, il convient de s'adresser aux organisations cantonales de Pro Senectute. La ligne Info Seniors peut également renseigner les personnes retraitées ou les proches qui les soutiennent sur les droits et les possibilités qui existent en matière d'aides matérielles.

Nous rappelons enfin que les PC et les subsides à l'assurance maladie constituent des droits. Ceux-ci découlent de la législation fédérale sur les assurances sociales et n'ont rien à voir avec l'assistance. Mais, c'est le cas pour la rente AVS, il faut franchir soi-même le pas consistant à les demander.

«Les prestations complémentaires et les subsides à l'assurance maladie constituent des droits.»

(alimentation, habillement, ménage, transports, loisirs, etc.), auquel s'ajoutent tout ou partie des coûts de leur logement, de l'assurance obligatoire des soins et des frais de santé.

Malgré tout, les bénéficiaires de PC ou d'un subside à l'assurance maladie n'échappent pas à des fins de mois difficiles. Une dépense importante ou imprévue peut représenter une lourde contrainte: c'est notamment le cas lorsque l'épargne est modeste ou inexistante. Il est alors difficile de payer une facture de lunettes, de remplacer un appareil ménager, de faire face à des frais de

activités hors de chez soi. Il ne s'agit là que de quelques exemples parmi la multitude des dépenses incontournables ou nécessaires du point de vue de la qualité de vie

Faire la demande

C'est pourquoi la loi sur les prestations complémentaires a prévu l'existence d'un fonds fédéral destiné à l'octroi d'aides financières individuelles. Celles-ci servent à surmonter des situations difficiles et à financer des dépenses particulières. Elles peuvent faire l'objet de versements ponc-

Info Seniors

Tél. 021 641 70 70
de 8 h 30 à 12 heures

Egalement *Générations*,
case postale 2633,
1002 Lausanne.

Roby et Fanny

Par Pécub

